

PIECES A FOURNIR POUR L'OBTENTION LA CARTE

IMPORT-EXPORT

- Une demande timbrée (500 F CFA) adressée au Ministre du Commerce,
- Une photocopie de carte unique de création d'entreprise,
- Une photocopie de la carte nationale d'Identité ou du passeport en cours de validité pour les ressortissants de la CEDEAO
- Une photocopie du passeport et de la carte de séjour ou du certificat de résidence pour les ressortissants hors de la CEDEAO
- Une quittance :
 - 15.000 F CFA pour les ressortissants de la Zone CEDEAO
 - 38.000 F CFA pour les ressortissants de la Zone hors CEDEAO

NB : Enumérer les pièces jointes dans la demande